

gnent! Il faut savoir qu'aujourd'hui il est plus facile de télécharger ces jeux sur Internet que de les acheter. La violence gratuite a toujours existé et je crois qu'il vaut mieux éduquer certains parents. Il n'y a pas si longtemps, on voulait donner plus d'heures d'ouverture aux magasins; aujourd'hui, on veut leur dire ce qu'ils peuvent vendre. Ce marché est certes violent mais je crois que c'est le rôle des parents d'interdire certains achats et non pas celui d'un parlement. C'est pourquoi je ne soutiendrai pas cette motion.

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Deux anecdotes par rapport à cette motion, anecdotes au sens où ce sont des histoires que j'ai vécues. D'une part, un voyage que j'ai fait en Israël et dans les territoires palestiniens au mois de février, juste après les bombardements israéliens sur Gaza; je suis entré pour relever mes mails dans une boutique Internet, en Israël. Je tombe, dans cette boutique Internet, sur quinze jeunes en train de hurler, en train de tuer virtuellement des adversaires. C'était une vision qui, je dois dire, m'a passablement choqué dans la situation très, très réelle que vivaient ces jeunes. La deuxième anecdote, c'est un jeu vidéo justement qui a été créé dans les années nonante sur les rapports entre les Américains et les Russes pendant la guerre froide, un jeu donc qui faisait que les communistes devaient tuer les capitalistes et le contraire. Il était patronné par les anciens directeurs de la CIA et du KGB en personne! Donc, on est effectivement dans un monde où le virtuel rejoint la réalité. J'appuierai bien sûr la motion d'Eric Collomb mais je vous suggère peut-être, dans le cadre de la réalité, de lutter pour arrêter les armées, pour interdire tout simplement les armées parce que, finalement, dans la réalité, c'est elles qui tuent!

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je constate qu'à une exception près vous soutenez toutes et tous cette motion. Le Conseil d'Etat soutient également le dépôt d'une initiative cantonale fribourgeoise auprès des Chambres fédérales, à l'instar du canton de Berne. Cette motion va dans la direction du rapport du Conseil fédéral, qui a été cité par M<sup>me</sup> la Députée Burgener, du 20 mai, «Jeunes et violence». Ce domaine relève effectivement du droit fédéral et, je dirais même, du droit international. Je crois que le député Hunziker a bien dit les difficultés qu'on a. La Conférence des directeurs de justice et police s'est saisie aussi de cette question. Les cantons sont un peu paralysés parce que c'est très difficile d'interdire dans un canton de telles vidéos. Il faut faire ça sur le plan fédéral, mais je dirais même, international. Là, je crois que M<sup>me</sup> Burgener a aussi fait appel aux producteurs et, notamment, aux «Vertreiber», c'est une question de «Selbstregulierung». Il faut vraiment que les grands distributeurs trouvent un arrangement entre eux et que les offres soient retirées en ce qui concerne ces productions de la violence juvénile. L'Etat peut faire quelque chose mais, M. le Député Hunziker a raison, il faut aussi rappeler aux parents, à la population et aux citoyens, leur devoir de veiller à ce que, effectivement, ces productions ne soient plus vendues.

Dans ce sens, je vous prie de soutenir massivement aussi la motion de votre collègue Eric Collomb.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 76 voix contre 2 et sans abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 76.*

*Ont voté non:*

Hunziker (VE, PLR/FDP), Romanens A. (VE, PS/SP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

### **Postulat P2049.09 François Roubaty** (sécurité des usagers dans les ascenseurs)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Roubaty François** (PS/SP, SC). En préambule, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse, qui dans ses remarques a déjà ciblé les plus grandes améliorations à apporter pour la sécurité des usagers. La nouvelle génération d'ascenseurs soumise aux normes de sécurité actuelles a la réputation d'être le moyen de transport le plus sûr. Cependant, l'écart en matière de sécurité pour les utilisateurs entre la nouvelle génération d'ascenseurs et les plus anciennes est très grand. De nombreuses analyses ont fait ressortir les principales causes d'accidents. La norme européenne EN81-80 SNELL regroupant 74 points, a été édictée afin de ren-

<sup>1</sup> Déposé et développé le 16 février 2009, BGC p. 371; réponse du Conseil d'Etat le 16 mai 2009, BGC p. 1152.

dre les ascenseurs plus sûrs. Il serait assez aisé d'éliminer les plus grandes causes d'accident en apportant des améliorations sur les points suivants:

1. La précision d'arrêt de la cabine représente 20% des accidents, surtout pour les personnes âgées. En contrôlant la précision des arrêts on limiterait le risque de chutes et de faux-pas. Plusieurs effets secondaires positifs pour la mobilité des personnes handicapées et une économie d'énergie seraient également apportés.
2. L'absence de porte de cabine occasionne de très graves blessures pouvant aller jusqu'au décès de l'utilisateur. 30% des accidents sont dus à cette problématique. En Suisse alémanique, il y a moins d'un mois, un enfant en âge de scolarité a trouvé la mort en se trouvant coincé entre le mur de la cabine et l'ascenseur.
3. La grandeur des vitrages, le dispositif d'appel de secours et l'éclairage de secours sont également des points qui représentent des risques élevés.

Il est important de savoir que de nombreux points sont techniquement très proches et souvent liés. L'approche qui doit être en mise en place pour apporter un niveau de sécurité suffisant pour l'utilisateur est très importante. Nous avons la chance de pouvoir profiter de l'expérience des cantons de Genève et de Zurich, qui ont abordé la situation de manière différente. Genève l'a fait en deux étapes. Première action: la pose de portes de cabines. Et aujourd'hui, il termine l'action avec la précision d'arrêt ainsi que d'autres points. A Zurich, à la suite d'une analyse complète du parc d'ascenseurs, la Direction des travaux publics de ce canton a choisi sept points représentant les plus grands risques d'accidents et a donné un délai de cinq ans pour apporter les modifications demandées. Il est temps que le canton de Fribourg légifère en la matière. Je vous invite à prendre en considération ce postulat.

**Gander Daniel (UDC/SVP, FV).** La sécurité dans les ascenseurs avait déjà fait l'objet d'une intervention parlementaire en 1998. Elle avait été rejetée. Or, depuis 1999, des normes de sécurité ont été établies et sont appliquées lors d'installations, de transformations et de réparations des ascenseurs. Les contrôles sur le plan cantonal incombent désormais à l'inspection cantonale des installations électriques. Actuellement, des entreprises spécialisées sont chargées de l'entretien régulier des installations et du matériel. Lors de chaque vérification effectuée, elles ont l'obligation de tenir à jour un carnet d'entretien, lequel est mis à disposition des instances officielles. Le travail ainsi fourni par ces entreprises a porté ses fruits, puisque aucun accident grave n'est à déplorer à ce jour. Le groupe de l'Union démocratique du centre est resté divisé sur la suite à donner à ce postulat. Il estime en effet, dans sa majorité, que les mesures actuelles sont suffisantes.

**Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE).** Unsere Fraktion hat das Postulat Nr. 2049.08 von Kollege François Roubaty geprüft und unterstützt dieses mit folgenden Bemerkungen einstimmig: Das schwächste Glied in

einer Kette muss sicher sein, damit die Sicherheit gewährleistet ist. In unserem Fall muss alles, was die Sicherheit der Älteren, sowie der Menschen mit Behinderungen betrifft, getan werden. Die Fraktion begrüsst die Tatsache und dankt dem Staatsrat dafür, dass er bereit ist, eine Standesaufnahme der Aufzüge vorzunehmen und gerne erwarten wir die Vorschläge. Mit anderen Worten: Es ist Aufgabe des Kantons, die entsprechenden Rahmenbedingungen und Vorschriften für die Sicherheit von Benutzerinnen und Benutzern von Aufzügen auszuarbeiten. Werte Kolleginnen und Kollegen, ich bitte Euch, mit der Annahme des Postulats dieses dem Staatsrat zu übergeben.

**Boschung Bruno (PDC/CVP, SE).** Das Postulat von Kollege Roubaty verlangt eine Studie über den Sicherheitszustand der bestehenden Aufzüge im Kanton Freiburg. Dies mit einer Bestandsaufnahme – der Staatsrat hat sich bereit erklärt, dies zu tun – woraus allfällige Massnahmen in Form von Sicherheitsnormen abgeleitet werden sollen. Dies vielleicht nach dem Beispiel des Kantons Zürich, der das bereits letztes Jahr getan hat. Im entsprechenden Bericht sollten dann auch die Modalitäten und die Fristen für eine konkrete Umsetzung von allfälligen Massnahmen eben aufgezeigt werden. Dies im Interesse der Sicherheit der Benutzerinnen und Benutzer, insbesondere der Kinder, sowie der älteren und behinderten Menschen. Dieses Anliegen wird von der CVP-Fraktion auch 100%-ig unterstützt. Die CVP-Fraktion ist deshalb der Auffassung, dieses Postulat auch für erheblich zu erklären und dem Staatsrat, der ja bereits bekundet hat, dies übernehmen zu wollen, zu überweisen.

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** Suite à l'accident de certains avions, une étude a été faite et le résultat est que le moyen de transport le plus sûr reste l'ascenseur. Une nouvelle norme technique est entrée en vigueur en 2003 en Europe et la Suisse l'a adaptée en norme SIA. Dans sa réponse au postulat de notre collègue Roubaty, le Conseil d'Etat se dit prêt à procéder à un nouvel examen et à faire un état de la situation dans le canton. Le groupe libéral-radical ne veut pas attendre qu'il y ait des accidents graves à cause de normes de sécurité qui sont inadaptées à nos ascenseurs. Et c'est pour cette raison qu'il ne va pas renvoyer l'ascenseur et acceptera ce postulat.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie les députés qui sont intervenus pour leur groupe pour le soutien de ce postulat. Je ne veux pas perdre plus de paroles. Je dirais simplement à ceux et celles du groupe de l'Union démocratique du centre qui sont encore hésitants la chose suivante: il vaut mieux prévenir que guérir. Un postulat ne veut pas dire que le Conseil d'Etat va légiférer. Dans ce postulat, il est mentionné, comme le député Bruno Boschung l'a dit, qu'il faut d'abord faire un inventaire des ascenseurs de ce canton, un inventaire des éventuels problèmes. Ensuite il faut voir si l'on a besoin d'adapter peut-être des normes techniques ou de légiférer. Ce n'est pas sûr du tout qu'on va légiférer. Mais je crois qu'il ne serait pas responsable de refuser qu'on examine au moins s'il

y a des problèmes d'ascenseurs. Et si on peut assainir une seule situation, exclure un seul accident, alors le postulat a déjà le mérite d'avoir été déposé. Ce ne sont pas les services de l'Etat, mais les services de l'ECAB, qui sont des spécialistes et qui ont d'ailleurs aussi préparé cette réponse, qui vont faire ces examens. Donc dans ce sens, je vous invite à soutenir ce postulat pour permettre au Conseil d'Etat, avec l'ECAB, d'étudier le problème et de vous soumettre un rapport.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 68 voix contre 5. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 68.*

*Ont voté non:*

Binz (SE, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP). *Total: 5.*

*Se sont abstenus:*

Ducotterd (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire<sup>1</sup>

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).

Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck, Présidente du Conseil de la magistrature.**

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** La commission de justice a étudié les propositions de réélections soumises par le Conseil de la magistrature. Elle vous propose de suivre les propositions du Conseil de la Magistrature, d'entrer en matière et d'adopter le décret.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

*Lecture des articles*

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 71 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 71.*

*S'est abstenu:*

Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

<sup>1</sup> Texte du décret p. 1124.